



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
SÉNAT

N°009

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

Le Sénateur

Le magazine d'information du Sénat de Côte d'Ivoire

Son Excellence
Madame Kandia CAMARA
Présidente du Sénat,
élue le 12 octobre 2023



**SÉNAT DE CÔTE D'IVOIRE,
UNE NOUVELLE LÉGISLATURE
AU SERVICE DES IVOIRIENS**

Décembre 2023



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



SÉNAT

SOM MAIRE

**LE SÉNATEUR - LE MAGAZINE D'INFORMATION
DU SÉNAT DE CÔTE D'IVOIRE**

**Directeur de publication : TOURÉ O. Samassi
Rédacteur en Chef : Roland KATOU**

EDITORIAL

- Les défis de la deuxième législature du Sénat

SÉANCE INAUGURALE DE LA DEUXIÈME LÉGISLATURE



- Election de la Présidente du Sénat
- Ouverture de la deuxième session ordinaire 2023

LES SÉNATEURS DE LA DEUXIÈME LÉGISLATURE

AU FIL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE 2023



- Les travaux en Commission
- Les séances plénières de délibération

DOSSIER : EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNÉE 2024



- La description de la procédure d'examen du projet de loi de finances 2024
- Le Budget 2024 : les dotations budgétaires par mission et par département ministériel

UNE INSTITUTION, DES HOMMES ET DES FEMMES



- Les organes du Sénat

AUDIENCES DE LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

- Audiences avec des Ambassadeurs accrédités en Côte d'Ivoire

ACTIVITÉS A LA LOUPE

- Sommet des Trois Bassins : la Présidente du Sénat a représenté le Président de la République
- Séminaire de renforcement des capacités des Sénateurs
- Salon des Maires et des Collectivités locales de Paris
- COP 28 - Conférence des Parties sur les changements climatiques
- Présentation du rapport annuel 2022 du CNDH
- 45^{ème} Conférence de l'UPA
- Audience accordée au Président du Sénat du Burundi
- Remise de véhicules de fonction aux Présidents des Commissions permanentes
- Cérémonie solennelle de clôture de la deuxième session ordinaire de l'année 2023
- Madame Kandia CAMARA investie Présidente d'honneur du Comité National de Soutien aux Éléphants (CNSE)

EDITO

LES DÉFIS DE LA DEUXIÈME LÉGISLATURE DU SÉNAT

À la mise en place du Comité d'experts chargé de l'écriture de la Constitution, le Président de la République, son Excellence Alassane OUATTARA, partagea, avec ce Comité, sa vision du projet constitutionnel. Du point de vue institutionnel et normatif, le Président de la République suggéra au comité d'experts quelques pistes de réflexion.

Au plan institutionnel, par exemple, il exprima sa volonté de voir instituer le poste de Vice-Président et la création d'une deuxième chambre parlementaire : le Sénat. La création de la chambre haute du Parlement prenait place, à la vérité, dans la volonté du Président de la République de doter la Côte d'Ivoire d'institutions fortes au service de la paix et de la stabilité.

L'ouverture solennelle de la première session du Sénat donna l'occasion à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, de réitérer sa vision de l'institution sénatoriale.

Chambre de la sagesse, la chambre haute du Parlement est « destinée notamment à assurer une plus grande rigueur dans le travail parlementaire, et une efficacité accrue par la possibilité d'une lecture différenciée des projets de lois ...».

C'est en partant de ce postulat que Son Excellence KANDIA KAMISSOKO CAMARA, Présidente du Sénat, a esquissé le fil d'Ariane de sa gouvernance. La cérémonie d'ouverture de la deuxième législature du Sénat, le 12 octobre 2023, donna l'occasion à Madame la Présidente de déclinier sa vision. Développer davantage la fonction législative de l'Institution à travers son apport à la qualité de la loi ; renforcer les mécanismes de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques ; assurer une représentation et un accompagnement plus efficaces des collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de la Côte d'Ivoire en constituent les points d'ancrage.

A la vérité, ces engagements dévoilent, toute la volonté de Madame la Présidente de faire du Sénat une institution au service de la démocratie.

S'il apparaît prématuré de faire un bilan de trois mois de gouvernance ou d'exercice, il n'est pas, en revanche, impertinent de faire quelques constats.

Sur le plan international, la Présidente du Sénat a conduit une délégation de Sénateurs pour prendre part aux travaux de la COP 28, plaçant ainsi le Sénat au cœur des débats cruciaux sur les questions climatiques.

Quelques semaines plutôt, Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République du Congo lui a fait l'honneur de la recevoir, en marge du Sommet des Trois Bassins de l'Amazonie, du Congo et de la région Bornéo-Mékong-Asie du Sud-Est. A cette occasion, elle a également été reçue par le Premier Ministre du Congo et par son homologue congolais, Son Excellence Monsieur Pierre NGOLO.

Sur le plan de la gestion administrative interne, sensible aux préoccupations de ses pairs, Son Excellence Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA a obtenu avec une extrême efficacité, l'acquisition de six (6) nouveaux véhicules de fonction au bénéfice des Présidents de Commissions.

Sur le plan législatif, l'adoption de dix-sept (17) textes dont le projet de loi de Finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2024, au prix d'intenses et féconds débats parlementaires est la preuve tangible de l'importance du Sénat dans le système institutionnel de notre pays.

Dès lors, la diplomatie parlementaire, le dialogue et les échanges, la collaboration dans la pluralité ou la diversité des visions, dans un esprit de convivialité, de courtoisie et de rigueur placent ainsi de façon résolue, le Sénat de la République de Côte d'Ivoire comme un levier de démocratie au service des ivoiriennes et des ivoiriens.

M. TOURE Ousmane Samassi,
Secrétaire Général



**SÉANCE
INAUGURALE
DE LA
DEUXIÈME
LÉGISLATURE
DU SÉNAT**

SÉANCE INAUGURALE DE LA DEUXIÈME LÉGISLATURE DU SÉNAT

L'article 87 alinéa 2 de la Constitution prévoit que « Les sénateurs sont élus, pour deux tiers, au suffrage universel indirect. Un tiers des sénateurs est désigné par le Président de la République parmi les Ivoiriens reconnus pour leur expertise et leur compétence avérées dans les domaines politique, administratif, économique, scientifique, culturel, sportif, professionnel et social. ».

La première législature du Sénat s'est achevée avec les élections sénatoriales du 16 septembre 2023, laissant place à une nouvelle législature. **Ce sont au total soixante-quatre (64) Sénateurs qui ont été élus dans trente (30) régions et deux (2) districts autonomes, dans l'attente des élections sénatoriales dans la région du Guémon.**

Le Président de la République a procédé le lundi 9 octobre 2023 à la nomination du tiers des membres de la chambre, soit trente-trois (33) Sénateurs.

La nouvelle législature a commencé avec un total de **quatre-vingt-dix-sept (97) Sénateurs.**

L'article 4 du Règlement du Sénat prévoit que : « Au début de chaque législature, à l'issue de son renouvellement, le Sénat est convoqué par son doyen d'âge ou à défaut, par le suivant, le premier jour ouvrable de la session ordinaire. A l'ouverture de cette séance, le Sénat est présidé par le plus âgé des membres présents, qui occupe le fauteuil jusqu'à la proclamation de l'élection du Président. Il est assisté des deux plus jeunes Sénateurs remplissant les fonctions de Secrétaires jusqu'à la mise en place du

Bureau définitif. ».

Conformément à cette disposition du Règlement du Sénat, les Sénateurs de la deuxième législature ont été convoqués par la doyenne d'âge, la Sénatrice AMBLARD Marie Elisabeth Viviane épouse ZUNON-KIPRE, le jeudi 12 octobre 2023 à Yamoussoukro, pour la séance inaugurale de la nouvelle législature.

Cette séance a coïncidé avec l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'année 2023 conformément aux dispositions de l'article 94 nouveau de la Constitution qui dispose que « La deuxième session du Sénat commence sept jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale et prend fin sept jours ouvrables avant la clôture de la deuxième session de l'Assemblée nationale. ».



Mme AMBLARD Marie Elisabeth Viviane épouse ZUNON-KIPRE - Doyenne d'âge du Sénat

Election de la Présidente du Sénat



L'élection du nouveau Président de la chambre haute du Parlement a eu lieu au cours de la séance inaugurale présidée par Madame AMBLARD Marie Elisabeth Viviane Epouse ZUNON-KIPRE, Doyenne d'âge.

A l'issue du scrutin uninominal secret à la tribune, Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA, candidate unique, a été élue par ses pairs, Présidente du Sénat pour la législature 2023-2028. La nouvelle Présidente succède ainsi à M. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, premier Président de l'histoire de l'Institution.

Ouverture de la deuxième session ordinaire 2023

Dans la foulée de son élection, la Présidente élue du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a procédé à l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'année 2023 du Sénat conformément à l'article 94 nouveau alinéa 5 qui prévoit que « La deuxième session du Sénat commence sept jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale ». Cette cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence des personnalités ci-après :

- SEM Tiémoko Meyliet KONE, vice-Président de la République, représentant le Président de la République ;
- M. Patrick ACHI, Premier Ministre ;
- M. Adama BICTOGO Président de l'Assemblée nationale ;
- M. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président sortant du Sénat ;
- M. KONE Kafana Gilbert, Haut Représentant du Président de la République ;
- M. Kanvaly DIOMANDE, Président de la Cour des Comptes ;
- M. Ally COULIBALY, Grand Chancelier de l'Ordre National ;
- Dr AKA AOUELE, Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel ;
- M. Ibrahim COULIBALY KUIBERT, Président de la Commission Électorale Indépendante ;
- M. ZORO BI Epiphane Président de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance ;
- M. AHOUA N'DOLI Théophile, Inspecteur

Général d'Etat ;

- Sa Majesté Désiré Amon Paul TANOË, Président de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels ;
- des membres du Gouvernement ;
- des membres du corps diplomatique accrédités en Côte d'Ivoire et de nombreuses autres personnalités.

Au cours de son allocution, Madame Kandia CAMARA, a traduit sa reconnaissance et sa gratitude au Chef de l'Etat, S.E.M. Alassane OUATTARA, pour sa confiance renouvelée.

Elle a également rendu un vibrant hommage à son prédécesseur, M. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, présent à cette séance, en saluant son action historique à la tête de cette Institution.

Enfin, la Présidente Kandia CAMARA a appelé les Sénateurs à travailler ensemble et solidairement pour l'intérêt supérieur de la Nation.



Photothèque de la cérémonie d'ouverture de la deuxième session ordinaire 2023



Accueil de Son Excellence Tiémoko Meyliet KONE,
Vice-Président de la République



Accueil du Premier Ministre
M. Patrick ACHI



Vue des Personnalités présentes



Vue des Personnalités présentes



Le Vice-Président de la République avec les Présidents sortant et entrant du Sénat



Photo de famille



Son Excellence
Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA
Présidente du Sénat

BIOGRAPHIE

Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA a été élue Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire le 12 octobre 2023.

Anciennement Ministre d'État, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, Madame Kandia Kamissoko CAMARA a été nommée Sénatrice par le Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA, le 09 octobre 2023.

La Présidente du Sénat ivoirien devient ainsi la première femme à occuper la tête d'une chambre du Parlement ivoirien, après avoir été la première femme Ministre en charge des Affaires Etrangères en Côte d'Ivoire.

Née le 17 juin 1959 à Abidjan, Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA cumule un riche parcours professionnel et politique.

Titulaire d'une licence d'anglais obtenue à l'Université d'Abidjan et d'un certificat d'études avancé en éducation de l'Université de Lancaster en Angleterre, elle a exercé en tant que professeur d'anglais dans plusieurs établissements de l'enseignement secondaire en Côte d'Ivoire.

Elle est ensuite nommée Conseiller spécial du Premier Ministre du Gouvernement de réconciliation nationale et de transition en 2003, poste qu'elle occupe jusqu'en 2010.

De 2011 à 2021, Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA occupe le poste de Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. En avril 2021, elle est nommée Ministre d'État, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, fonction qu'elle exerce jusqu'au 09 octobre 2023, date de sa nomination en qualité de Sénatrice, par le Président de la République.

Députée d'Abobo entre 2011 et 2023, Madame Kandia CAMARA en est le maire depuis 2021.

Au plan politique, la Présidente du Sénat est membre du Bureau politique du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP).

Ancienne sportive de haut niveau de handball, Kandia KAMISSOKO Camara a été deux fois championne de Côte d'Ivoire (en 1974 et 1980). Et a remporté la Coupe d'Afrique des clubs champions en 1981 avec l'ASC Bouaké.





LES SENATEURS DE LA DEUXIEME LEGISLATURE



SON EXCELLENCE MADAME KANDIA KAMISSOKO CAMARA
PRÉSIDENTE DU SÉNAT,
ÉLUE LE 12 OCTOBRE 2023



ABDOULAYE TANO



ABO KOUAMÉ FAUSTIN



AHIBA BOGUIE



AHOUSSA ALEXANDRE



ALLAH-KOUADIO REMI



AMBLARD MARIE ELISABETH
VIVIANE ÉPSE ZUNON-KIPRÉ



ASSÉKÉ YABA ADÈLE



ATSÉ N'DÉ ZEPP



BABA TRAORÉ



BADOH MOUSSA



BAFLAN LAURE
ÉPSE DONWAHI



BAKARY OUATTARA



BAMBA MAIMOUNA
ÉPSE DOSSO



BAMBA MAMADOU



BAMBA SOGONA
ÉPSE ARNAULT



BEZEME KOUAMÉ
CHRISTOPHE



BOMBRO LEZOU FRANCIS



BOUEKA NABO CLEMENT



CISSÉ MAMADOU



COFFI MICHEL BENOIT



COULIBALY BOIKARY
KADER



COULIBALY DJENEBA



COULIBALY LACINA



COULIBALY MAMAN
ÉPSE OUATTARA



COULIBALY YAO MADIARA
ÉPSE COULIBALY



DA SYLVA SYLVIA
ÉPSE ANOMA



DAO LOSSENI



DEHE PAUL



DELMA MOUHAMAD
SALICE



DELON ÉPSE LONGUET
CATHERINE SUZANNE



DIABY MAKANI



DIABY VASSIRIKI



DIALLO AMOIN NICOLE



DIARRASSOUBA
NANOUROU



DIBY N'GORAN BÉATRICE



DIOMANDÉ LASSINA



DIOMANDÉ MAMADOU



DJEDJE ILAHIRI ALCIDE



DJIBO YOUSOUF
NICOLAS



DJOUHA KEHI EDOUARD



EHUI KOUTOUA
BERNARD



EKISSI BEHOU



EKRA KOUAKOU ANTOINE



FAMIE AKATTIA
EDOUKOU FELIX



FANNY MOUSSOKOURA
CHANTAL



FATOUMA SANGARÉ



GABALA ÉPSE DAO
MARIAM



GOUETI BI SOHO CHARLES



GOURENE GERMAIN



GUEYE BONIFACE



KACOU KOUASSI
CHRISTOPHE



KAMBIRE SIÉ



KANO MAMADOU



KONATÉ ABOU DRAMANE



KONATÉ BINDOU



KONATÉ LAMINE



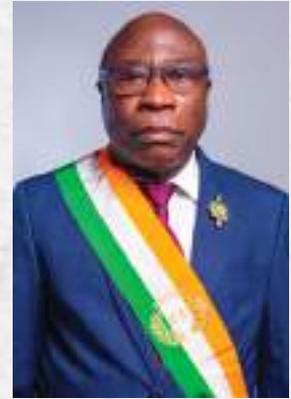
KONÉ BOUBACAR



KONÉ SIAKA



KONIN AKA



KOSSOOU KOUASSI
IGNACE



KOUACOU GNRANGBE
KOUADIO JEAN



KOUADIO ALYKE TITEH
GNAPKA NORBERT



KOUADIO KOUAKOU
BERTIN



KOUADIO KPLI KOUASSI
DELPHIN



KOUAMÉ KOFFI NORBERT



KOUAMÉ OI KOUAMÉ
BERNARD



KOUASSI ABONOUAN
JEAN



KOUASSI ALLOMO
OUFFOUE



KOULIBALY MARIAM
FETEGUE



MEITÉ YAYA



MELEDJE ABOUD HILAIRE



N'DOHI YAPI RAYMOND



OPERI KOKORA ALEXIS



OUATTARA
ANZOUMANAN



OUATTARA KOUAKOU



OUATTARA LAMINE
SIMON



POATY GNIMA JEANNE
CHANTAL



RICHMOND AHOUA
KOMINLIN EBA
MARIE-IRÈNE



SAH TIETEMOMON
EVARISTE



SARRA FADIKA
SAKO



SEU TIA



SIDIBÉ VALY



SILUÉ KAGNON
AUGUSTIN



SOUKOULÉ KADY
ÉPSE KONÉ



TAUCLA KOUASSI VICTOR



THEODULE DIRO LAHUET



TIAKORÉ ODJÉ JOSEPH



TOMPIEU-ZOOU
AUGUSTIN



TOURÉ BOURAMA



TOURE MANINDJA
ÉPSE DIABATE



TRAORÉ BAMOUDIEN



TRAORÉ LASSINA



YACÉ GABRIEL JOSEPH



YAO KOUADIO SERAPHIN



YAO-KOUMAN MOISE



YAPOBI JEAN DESIRÉ
LUCIEN



YEBOUÉ KOUAMÉ
KOUASSI PASCAL



ZOUMANA MAKADJI



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



SÉNAT





AU FIL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE 2023

Au cours de la deuxième session ordinaire de l'année 2023, le Sénat a tenu, sur le plan législatif, plusieurs réunions du Bureau, de la Conférence des Présidents, des Commissions permanentes et des séances plénières pour l'examen et l'adoption de plusieurs textes, ainsi qu'une séance d'information parlementaire.

L'ordre du jour des travaux parlementaires de cette seconde session, adopté par la conférence des Présidents puis approuvé par l'ensemble des Sénateurs en séance plénière, a porté sur la période du 26 octobre au 19 décembre 2023.



Réunion de la Conférence des Présidents



Point de presse animé par la Présidente du Sénat à l'issue de la séance plénière

Seize (16) projets de loi et une (1) proposition de résolution adoptés au cours de la deuxième session ordinaire de l'année 2023

Les Sénateurs ont reçu plusieurs membres du Gouvernement représentant le Président de la République dans le cadre de l'examen des textes de loi.

LES TRAVAUX EN COMMISSIONS

Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)

La Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT), présidée par Monsieur SIDIBÉ Valy, a procédé à l'examen :

- d'une proposition de résolution ;
- de deux (02) projets de loi.

Le mardi 07 novembre 2023, les Sénateurs de cette Commission ont examiné la proposition de résolution portant modification du règlement du Sénat. Elle a été initiée en conséquence de la révision constitutionnelle intervenue en juillet 2023.

Le jeudi 16 novembre 2023 à Yamoussoukro, la CAGICT a procédé à l'examen de deux

(02) projets de loi présentés par Monsieur Jean Sansan KAMBILÉ, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme.

Il s'agit :

- du projet de loi de ratification de l'ordonnance n°2023-23 du 18 janvier 2023 instituant un juge unique pour connaître des délits en matière de police de la circulation et ceux résultant des accidents de la voie publique ;
- du projet de loi modifiant la loi n°2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de procédure pénale.



Monsieur SIDIBÉ Valy,
Président de la CAGICT



Monsieur Jean Sansan KAMBILÉ, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme

Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)

La Commission des Affaires Economiques et Financières du Sénat (CAEF), présidée par Monsieur Cissé Mamadou, a procédé à l'examen de cinq (05) projets de loi.

Ces textes ont été présentés devant la Commission par Monsieur Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget, du 07 au 10 décembre, puis le 16 décembre 2023. Il s'agit :

- du projet de loi portant livre de procédures des recettes non fiscales ;
- du projet de loi portant ratification

de l'ordonnance n°2022-908 du 30 novembre 2022 portant augmentation du plafond des avals et garanties accordés par l'Etat pour l'année 2022 ;

- du projet de loi portant Règlement du budget de l'Etat pour l'année 2022 ;
- du projet de loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2024 ;
- du projet de loi de finances rectificative portant budget de l'Etat pour l'année 2023.



Monsieur Cissé Mamadou,
Président de la CAEF



Monsieur Adama COULIBALY,
Ministre des Finances et du Budget

Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)

Présidée par Monsieur COFFI Michel Benoît, la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) a procédé à l'examen de trois (03) projets de loi.

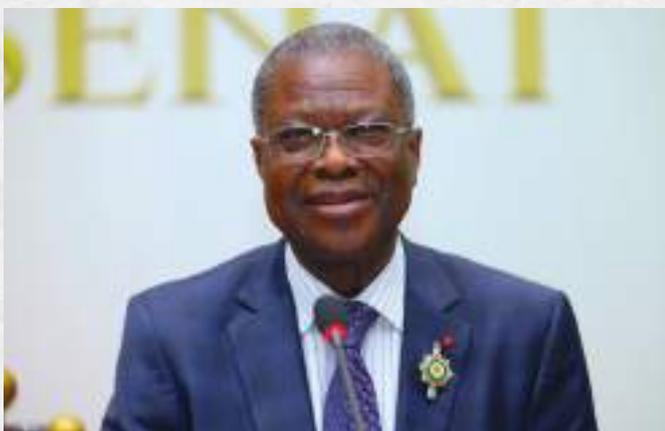
Le mardi 07 novembre 2023 à Yamoussoukro, les membres de la CASC ont reçu Madame Anne Désirée OULOTO, Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, pour l'examen du **projet de loi portant Statut Général de la Fonction Publique**.

Le mercredi 08 novembre 2023, la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) a examiné le **projet de loi d'orientation relatif**

à la **jeunesse**, présenté par Monsieur Mamadou TOURÉ, Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service Civique.

Le jeudi 09 novembre 2023 à Yamoussoukro, la CASC a reçu Monsieur Wautabouna OUATTARA, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, pour l'examen du **projet de loi portant Statut du Corps Diplomatique**.

Ce projet de loi avait été présenté devant l'Assemblée nationale par Madame Kandia CAMARA, alors qu'elle était Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora. Elle a donc tenu à prendre une part active à cette réunion de la CASC.



Monsieur COFFI Michel Benoît,
Président de la CASC



Monsieur Mamadou TOURÉ, Ministre de la Promotion
de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service Civique



Monsieur Wautabouna OUATTARA, Ministre délégué
auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration
Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration
Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur



Madame Anne Désirée OULOTO, Ministre d'Etat, Ministre de
la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration



La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA,
lors de cette réunion de la CASC

Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)

Présidée par Monsieur Alcide DJEDJE, la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI) a examiné le jeudi 09 novembre 2023 à Yamoussoukro, deux projets de loi présentés par Monsieur Wautabouna OUATTARA, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur.

- autorisant le Président de la République à ratifier l'accord portant création de la Facilité africaine de soutien juridique ;

- autorisant le Président de la République à faire adhérer la Côte d'Ivoire à la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées adoptée le 20 décembre 2006 à New York.

Il s'agit des projets de loi :



Monsieur Alcide DJEDJE, Président de la CREIHCI



Photo de famille

Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)

La Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE), présidée par Monsieur BAKARY Ouattara, a procédé à l'examen de quatre (04) projets de loi.

Le vendredi 10 novembre 2023 à Yamoussoukro, la Commission a reçu Monsieur Bouaké FOFANA, Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité pour l'examen du **projet de loi portant Code de l'hygiène et de la salubrité**.

Le mardi 14 novembre 2023, c'était au tour de Monsieur Ibrahim Kalil KONATÉ, Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation, de présenter devant les

Sénateurs de la CRSTE le **projet de loi portant promotion des startups numériques**.

Le jeudi 16 novembre 2023, la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement a examiné le **projet de loi portant Code de l'Environnement**, présenté par Monsieur Jacques ASSAHORE, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique.

Le lundi 20 novembre 2023, les Sénateurs de la CRSTE ont reçu Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts, pour l'examen du **projet de loi portant Code de l'eau**.



Monsieur BAKARY Ouattara,
Président de la CRSTE



Monsieur Bouaké FOFANA, Ministre de l'Hydraulique,
de l'Assainissement et de la Salubrité



Monsieur Ibrahim Kalil KONATÉ,
Ministre de la Transition Numérique
et de la Digitalisation



Monsieur Jacques ASSAHORE, Ministre
de l'Environnement, du Développement
Durable et de la Transition Ecologique



Monsieur Laurent TCHAGBA,
Ministre des Eaux et Forêts

LES SÉANCES PLÉNIÈRES DE DÉLIBÉRATIONS

Au cours de la seconde session ordinaire 2023 du Sénat, les Sénateurs ont tenu deux (2) séances plénières de délibérations, les 23 novembre et 18 décembre 2023.

La séance plénière du jeudi 23 novembre 2023, présidée par Madame Sarra FADIKA SAKO, vice-Présidente chargée des Affaires Parlementaires, a permis l'adoption, à

l'unanimité, par le Sénat de onze (11) projets de loi et d'une proposition de résolution.

Le lundi 18 décembre 2023, sous la présidence de Son Excellence Madame Kandia CAMARA, le Sénat a adopté cinq (5) projets de loi.

Photothèque des séances plénières de délibération





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



SÉNAT



**DOSSIER :
EXAMEN
DU PROJET
DE LOI DE
FINANCES
PORTANT
BUDGET DE
L'ETAT POUR
L'ANNÉE 2024**

EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCES PORTANT BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2024

DESCRIPTION DE LE PROCÉDURE D'EXAMEN DU PROJET DE LOI DE FINANCE PORTANT BUDGET DE L'ÉTAT

L'article 111 de la Constitution ivoirienne dispose que « Le Parlement vote le projet de loi de finances, dans les conditions déterminées par la loi organique ».

Au terme de l'article 112 de la Constitution, « Le Parlement est saisi du projet de loi de finances avant la fin de la session ordinaire. Le projet de loi de finances doit prévoir les recettes nécessaires à la couverture intégrale des dépenses.

Le Parlement vote le budget en équilibre.

Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans le délai de **quarante (40) jours** après le dépôt du projet, le Président de la République saisit le Sénat, qui doit statuer dans un délai de quinze (15) jours. Il est ensuite procédé à son adoption dans les conditions prévues à l'article 110.

Si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de **soixante-dix (70) jours**, le projet de loi peut être mis en vigueur par ordonnance.

Le Président de la République saisit, pour ratification, le Parlement convoqué en session extraordinaire, dans un délai de **quinze (15) jours**.

Si le Parlement n'a pas voté le budget à la fin de cette session extraordinaire, le budget est établi définitivement par ordonnance.

Si le projet de loi de finances n'a pu être déposé en temps utile pour être promulgué avant le début de l'exercice, le Président de la République demande d'urgence au Parlement l'autorisation de reprendre le budget de l'année précédente par douzième provisoire. ».

Ainsi, après avoir été examiné par l'Assemblée nationale conformément à l'article 110 alinéa 2 de la Constitution, ce texte a été présenté au Sénat du jeudi 07 au dimanche 10 décembre 2023.

Durant ces quatre (04) jours de travaux, la Commission des Affaires Economiques et Financières du Sénat (CAEF) a reçu chacun des membres du Gouvernement pour la présentation des programmes inscrits au titre des différents départements ministériels de même que les ressources prévues pour leur mise en œuvre au cours de l'année 2024.



LE BUDGET 2024

Le budget pour l'année 2024 s'équilibre en ressources et en charges à **13 720 704 581 985 FCFA**.

Il est composé de recettes et de dépenses budgétaires, de ressources et de charges de trésorerie, ainsi que de recettes et de dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor. L'élaboration du projet de budget pour l'année 2024 intervient dans un contexte international marqué principalement par les conséquences négatives de la guerre en Ukraine et par les effets résiduels de la pandémie de la Covid-19, avec pour corollaires la persistance de l'inflation, le durcissement des conditions financières sur les marchés des capitaux, ainsi que la recrudescence des tensions géopolitiques.

Pour l'année 2024, la politique budgétaire visera à préserver et à renforcer la soutenabilité des finances publiques, après l'impact négatif des chocs extérieurs induits par la Covid-19 et la guerre en Ukraine, tout en soutenant la transformation structurelle de l'économie et la couverture des besoins sociaux et sécuritaires. Elle est donc caractérisée par une consolidation budgétaire, avec la réduction progressive du déficit qui passerait de 5,2% du PIB en 2023 à 4,1% du PIB en 2024, en vue du respect en 2025 de la norme communautaire fixée à 3,0% du PIB au maximum.

Dans cette perspective, la politique budgétaire est orientée vers l'intensification des efforts d'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures, la gestion efficiente des charges de fonctionnement de l'Etat et la maîtrise de l'endettement public.

Elle privilégiera également l'accélération des investissements dans les secteurs moteurs de la croissance, le renforcement des infrastructures socio-économiques, la consolidation du dispositif sécuritaire et l'accroissement des dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté et des disparités sociales, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2022-2024, avec un accent particulier accordé à la jeunesse à travers le Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGouv) 2023-2025.

Pour garantir l'atteinte des objectifs du projet de budget pour l'année 2024, le respect scrupuleux de la discipline budgétaire sera impérativement observé, en particulier dans le cadre des exigences prescrites par les dispositions encadrant la gestion des finances publiques en mode budget-programmes.

■ Les dotations budgétaires par département ministériel

MISSION : POUVOIRS PUBLICS, ORGANES DE SOUVERAINETE ET GOUVERNANCE



Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur

112 308 622 207 F CFA



Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, en charge de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur

2 474 643 348 F CFA

MISSION : DEFENSE, SECURITE ET JUSTICE



Ministère d'État,
Ministère de la Défense

399 250 142 380 F CFA



Ministère de l'Intérieur
et de la Sécurité

682 839 684 052 F CFA



Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

95 267 238 789 F CFA

MISSION : ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Ministère d'État, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration

36 049 568 960 F CFA



Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement

26 841 820 429 F CFA



Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'État et des Entreprises Publiques

18 490 983 290 F CFA



Ministère des Finances et du Budget

443 976 563 735 F CFA

MISSION : ENSEIGNEMENT, FORMATION ET RECHERCHE



Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation

1 236 106 570 775 F CFA



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

283 106 062 854 F CFA



Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

127 376 172 859 F CFA

MISSION : SANTE ET ACTIONS SOCIALES



Ministère de la Femme, de la Famille
et de l'Enfant

27 077 579 157 F CFA



Ministère de l'Emploi et de la Protection
Sociale

48 242 270 101 F CFA



Ministère de la Cohésion Nationale,
de la Solidarité et de la Lutte Contre
la Pauvreté

62 405 089 009 F CFA



Ministère de la Santé, de l'Hygiène
Publique et de la Couverture Maladie
Universelle

589 769 676 719 F CFA

MISSION : CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS



Ministère de la Communication

37 507 099 582 F CFA



Ministère de la Culture
et de la Francophonie

24 097 725 789 F CFA



Ministère du Tourisme et des Loisirs

14 038 661 708 F CFA



Ministère de la Promotion
de la Jeunesse, de l'Insertion
Professionnelle et du Service Civique

65 608 779 640 F CFA



Ministère Délégué auprès du Premier
Ministre, Ministre des Sports
et du Cadre de Vie, Chargé des Sports
et du Cadre de Vie

40 714 036 322 F CFA

MISSION : SANTE ET ACTIONS SOCIALES



Ministère de l'Équipement
et de l'Entretien Routier

653 032 540 040 F CFA



Ministère des Mines, du Pétrole
et de l'Énergie

441 684 598 575 F CFA



Ministère de la Construction,
du Logement et de l'Urbanisme

46 507 375 913 F CFA



Ministère des Transports

280 616 199 321 F CFA



Ministère de la Transition Numérique
et de la Digitalisation

55 649 125 870 F CFA

MISSION : PRODUCTION, DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL



Ministère d'État, Ministère de
l'Agriculture, du Développement
Rural et des Productions Vivrières

311 100 857 315 F CFA



Ministère du Commerce et de l'Industrie

40 907 792 624 F CFA



Ministère des Ressources Animales
et Halieutiques

16 215 410 372 F CFA

MISSION : ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET PROTECTION DE LA NATURE



Ministère de l'Environnement,
du Développement Durable
et de la Transition Écologique

27 048 328 912 F CFA



Ministère des Eaux et Forêts

69 798 944 115 F CFA



Ministère de l'Hydraulique,
de l'Assainissement et de
la Salubrité

405 044 977863 F CFA



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

A horizontal line representing the flag of Côte d'Ivoire, with three vertical stripes: orange on the left, white in the center, and green on the right.
SÉNAT





UNE INSTITUTION, DES HOMMES & DES FEMMES

LES ORGANES DU SÉNAT

Les organes du Sénat sont :

- **le Président** ;

- **le Bureau** ;

- **les Commissions permanentes** ;

- **la Conférence des Présidents.**

Le Président du Sénat est élu pour la durée de la législature.

Le Bureau du Sénat a tous pouvoirs pour présider aux délibérations du Sénat, ainsi que pour organiser et assurer la haute direction de tous ses services, dans les conditions déterminées par le Règlement de l'Institution. Les délibérations du Bureau du Sénat sont sanctionnées par des arrêtés.

Le bureau compte dix-sept (17) membres :

- un (1) Président ;

- six (06) vice-Présidents ;

- deux (02) Questeurs ;

- huit (08) Secrétaires dont six (06) ont été désignés.

Les Commissions permanentes sont constituées pour l'étude des affaires qui sont soumises au Sénat. Elles sont au nombre de six (06) :

- Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) ;

- Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) ;

- Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI) ;

- Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD) ;

- Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE).

La Conférence des Présidents se réunit pour examiner le programme prévisionnel des travaux de contrôle ou d'évaluation des Commissions. Elle comprend :

- le Président ;

- les vice-Présidents ;

- les Présidents de groupes parlementaires ou leurs délégués en cas d'empêchement ;

- les Présidents des Commissions permanentes ou leurs vice-Présidents en cas d'empêchement ;

- les Présidents des Commissions spéciales intéressées.

BUREAU DU SENAT



KANDIA CAMARA
Présidente

LES VICE-PRÉSIDENTS



SARRA FADIKA
SAKO



SILUÉ KAGNON
AUGUSTIN



N'DOHI YAPI
RAYMOND



COULIBALY
MAMAN ÉPSE
OUATTARA



DIABY
MAKANI



FANNY
MOUSSOKOURA
CHANTAL

LES QUESTEURS



DELON CATHERINE
ÉPSE LONGUET



KOUAME KOFFI
NORBERT

LES SÉCRÉTAIRES



BAMBA SOGONA
ÉPSE ARNAUD



TOURE MANINDJA
ÉPSE DIABATÉ



KOULIBALY
MARIAM FETEGUE



BAFLAN LAURE
ÉPSE DONWAHI



DIABY
VASSIRIKI



ABO KOUAME
FAUSTINE



CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS



KANDIA CAMARA
Présidente

LES VICE-PRÉSIDENTS



SARRA FADIKA
SAKO



SILUÉ KAGNON
AUGUSTIN



N'DOHI YAPI
RAYMOND



COULIBALY
MAMAN ÉPSE
OUATTARA



DIABY
MAKANI



FANNY
MOUSSOKOURA
CHANTAL

LES PRÉSIDENTS DES GROUPES PARLEMENTAIRES



TRAORE BAMOUDIEN
Président du Groupe
Parlementaire RHDP

LES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES



SIDIBE
VALY



CISSE
MAMADOU



COFFI MICHEL
BENOIT



DJEDJE ILAHIRI
ALCIDE



DJOUHA KEHI
EDOUARD



BAKARY
OUATTARA



DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

LES AUDIENCES DE LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

Le mardi 07 novembre 2023 au siège du Sénat à Yamoussoukro, la Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia CAMARA, a successivement reçu en audience trois (3) Ambassadeurs accrédités en Côte d'Ivoire.

Au nom de l'amitié ivoiro-chinoise, S.E.M. WU Jie, Ambassadeur de la République Populaire de Chine en Côte d'Ivoire, est venu présenter ses hommages à Madame la Présidente du Sénat suite à son élection à la tête de la chambre haute du Parlement ivoirien.

Les deux personnalités ont salué la qualité des quarante (40) années de relations diplomatiques entre les deux pays avec un

essor rapide ces dernières années sous la conduite des Chefs d'État des deux pays.

La Présidente du Sénat a, par ailleurs, exprimé sa gratitude à son homologue de l'Assemblée Populaire de Chine pour son message de félicitations. Elle s'est engagée à œuvrer pour une intensification des relations entre les deux chambres parlementaires.



S.E.M. WU JIE, AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE EN CÔTE D'IVOIRE

Plusieurs sujets ont été évoqués au cours de l'audience accordée à S.E.M. Rajesh RANJAN, Ambassadeur de la République de l'Inde près la République de Côte d'Ivoire.

Se réjouissant du dynamisme de l'économie ivoirienne, le diplomate indien a réitéré la volonté de son pays de renforcer et de diversifier les secteurs de coopération avec la Côte d'Ivoire qui reste l'un de ses partenaires privilégiés en Afrique.

La Présidente du Sénat ivoirien a souhaité travailler pour étendre cette coopération au domaine parlementaire avec le Sénat indien, à travers des visites officielles et des programmes d'échanges et de renforcement de capacités.



S.E.M. RAJESH RANJAN, AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE DE L'INDE PRÈS LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

A l'occasion de l'audience accordée à S.E.M. Alexey SALTYKOV, Ambassadeur de la Fédération de Russie en Côte d'Ivoire, la Présidente du Sénat a échangé sur les possibilités de renforcement de la coopération entre les parlements ivoirien et russe. Elle a évoqué avec son invité la question de la finalisation du cadre de coopération entre la Douma d'Etat et le Sénat ivoirien.

S.E.Mme Kandia CAMARA a également réitéré l'engagement de la chambre haute du Parlement ivoirien à faire rayonner, à travers la diplomatie parlementaire, le nom de la Côte d'Ivoire à l'international, dans la continuité des actions menées par le Président de la République.

Pour rappel, la Russie reste un partenaire important de la Côte d'Ivoire dans plusieurs domaines, notamment le commerce, la sécurité, l'éducation, l'énergie, l'industrie et la lutte contre le terrorisme.



S.E.M. ALEXEY SALTYKOV, AMBASSADEUR DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE EN CÔTE D'IVOIRE





ACTIVITES A LA LOUPE

ACTIVITES A LA LOUPE

SOMMET DES TROIS BASSINS : LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT A REPRÉSENTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA s'est exprimée à la tribune du sommet des Bassins

La République du Congo a abrité, du 26 au 28 octobre 2023 à Brazzaville, le Sommet des Trois Bassins des Ecosystèmes de Biodiversité et des Forêts Tropicales, programme de référence en matière de restauration des terres, de préservation de la biodiversité et de développement d'une agriculture responsable.

Représentant le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a pris part à cette rencontre internationale de haut niveau.

Au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA,

la Présidente du Sénat a prononcé un discours au cours duquel elle a rappelé l'engagement de la Côte d'Ivoire à travailler pour la préservation et la réhabilitation de son couvert forestier. Elle a saisi l'occasion pour partager les fortes attentes du pays par rapport à l'implication de toutes les parties à la mise en œuvre de « l'Initiative d'Abidjan » impulsée par le Président de la République.

Au terme de son allocution, la Présidente du Sénat a déclaré que la Côte d'Ivoire était résolument solidaire de l'initiative des Trois Bassins des Écosystèmes de Biodiversité et des Forêts Tropicales et souhaitait y prendre toute sa place.

En marge du sommet, la Présidente du Sénat a été reçue en audience par Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République du Congo, à qui elle a transmis un message

de son homologue, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.



Le dimanche 29 octobre 2023, la Présidente du Sénat ivoirien, Madame Kandia CAMARA, a rencontré son homologue du Sénat

congolais, Monsieur Pierre NGOLO, au siège de l'Institution à Brazzaville.



Les Présidents des Sénats ivoirien et congolais



Photo de famille

SÉMINAIRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES SÉNATEURS

Le Sénat a organisé les 03 et 04 novembre 2023, à Yamoussoukro, un séminaire de renforcement des capacités des Sénateurs de la deuxième législature.

Cette activité avait pour objectif de doter les Sénateurs d'outils nécessaires pour assurer pleinement leurs missions constitutionnelles, à savoir le vote de la loi, le contrôle de l'action du Gouvernement, l'évaluation des politiques publiques ainsi que la représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire.

Lors de la cérémonie d'ouverture de cette session de renforcement des capacités, la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a indiqué que ce séminaire répondait à une nécessité de partage d'expériences et de bonnes pratiques avant d'aborder le travail parlementaire.

Cadre de formation et de partage d'expériences, ce séminaire a permis aux Sénateurs de suivre une dizaine de thèmes, notamment :

- Le Sénat dans le système institutionnel ;
- Les droits, les obligations, les incompatibilités,

les immunités, les sanctions disciplinaires, l'éthique et la déontologie ;

- Les structures politiques et organes du Sénat ;
- Les travaux parlementaires et la procédure législative au Sénat ;
- Le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques ;
- La diplomatie et la coopération parlementaire ;
- Les moyens de communication au Sénat ;
- L'organisation et le fonctionnement des services administratifs ;
- Les généralités sur le système budgétaire.

Au terme de cette session de formation, la Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia CAMARA, a adressé ses félicitations aux Sénateurs ainsi qu'aux intervenants pour la bonne tenue des travaux et la qualité des interventions. Elle a salué les parlementaires pour leur détermination et leur engagement à contribuer activement au succès de leur mission de représentation nationale.



Point de presse : La Présidente du Sénat entourée des vice-présidents et un secrétaire du bureau

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES DE PARIS

La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, également Maire de la commune d'Abobo, était présente à Paris, en France, à l'occasion de l'édition 2023 du Salon des Maires et des Collectivités locales.

Ce salon, qui s'est tenu du 21 au 23 novembre 2023 au parc des expositions de Paris, Porte de Versailles, était un rendez-vous international de haut niveau qui a rassemblé un grand nombre d'élus et d'acteurs clés du développement local.

La Présidente du Sénat faisait partie de la délégation ivoirienne conduite par le Président de l'UVICOCI, Monsieur DANHO Paulin, Maire de la commune d'Attécoubé, et composée de plusieurs élus dont le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama BICTOGO, Maire de la commune de Yopougon.

Il s'est agi, pendant ces trois jours d'expositions, de rencontres B to B et de prises de paroles, d'échanges avec les partenaires sur plusieurs sujets relatifs à la gestion et au développement durable des communes.

Pour Madame Kandia CAMARA, le Salon des Maires de Paris a été une opportunité

de partage d'expériences et de promotion des atouts pour relever le défi de l'essor des collectivités locales.

En marge de ce salon, Madame Kandia CAMARA et Monsieur Adama BICTOGO, Présidents des chambres du Parlement ivoirien, ont rencontré le Président français, Son Excellence Monsieur Emmanuel MACRON, et son épouse. Madame Kandia CAMARA a également échangé avec la Première Ministre de France, Madame Elisabeth BORNE.

Outre sa participation au Salon des Maires de Paris, la délégation ivoirienne a aussi pris part à la cérémonie d'ouverture du 105^e Congrès de l'Association des Maires de France (AMF).



Visite des stands d'exposition



La Présidente du Sénat et le Président de l'Assemblée nationale avec le couple présidentiel français

COP 28 - CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une délégation ivoirienne, conduite par le vice-Président de la République, Son Excellence Monsieur Tiémoko Meyliet KONÉ, et composée de Présidents d'Institutions et de membres du Gouvernement, a pris part à la 28e Conférence des États parties des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 28).

Cette conférence, qui s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï (Emirates Arabes unis), a réuni les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques ainsi que les acteurs et actrices du climat. Ce fut l'occasion pour les États partis d'échanger sur les actions à entreprendre en vue d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à leurs impacts.

Son Excellence Madame Kandia Camara,

Présidente du Sénat, y était accompagnée par le vice-Président du Sénat chargé du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Monsieur N'DOHI Yapi Raymond.

La délégation Sénat a participé part à l'atelier de présentation "Abidjan Legacy program", organisé par la délégation ivoirienne, le 03 décembre 2023 ainsi qu'aux autres activités qui ont meublé ce rendez-vous mondial.

Prenant la parole au terme de l'atelier "Abidjan Legacy program", Madame la Présidente du Sénat a relevé l'importance d'impliquer davantage les populations aux initiatives menées contre le changement climatique pour une meilleure synergie d'actions.



La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, accompagnée du vice-Président du Sénat, Monsieur N'DOHI Yapi Raymond



(Au premier plan) Le vice-Président de la République, Monsieur Tiémoko Meyliet KONÉ, et la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU CNDH

L'article 3 alinéa 1 de la loi n° 2018-900 du 30 novembre 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) dispose que « Le CNDH élabore un rapport annuel sur l'état des droits de l'Homme et un rapport d'activités présentés au Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale et au Président du Sénat. ».

Conformément à cette disposition, la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), Madame Namizata SANGARÉ, a procédé à la remise officielle du rapport annuel 2022 sur l'état des droits de l'homme en Côte d'Ivoire et sur les activités menées par le CNDH, le lundi 04 décembre 2023 au siège du Sénat à Yamoussoukro.

Le Rapport 2022 du CNDH a été réceptionné par Monsieur SILUÉ Kagnon Augustin, Vice-Président du Sénat chargé des Collectivités Territoriales, représentant la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA. Cette remise officielle a été suivie par une séance plénière pour la présentation dudit rapport à l'ensemble des Sénateurs.

S'articulant autour de trois grandes parties, le rapport annuel 2022 du CNDH revient sur l'état des droits de l'homme, les activités réalisées au cours de l'année ainsi que les acquis, difficultés et perspectives.

La présentation de ce rapport a donné lieu à des échanges constructifs qui ont permis de mieux cerner l'action du CNDH dans l'évolution des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Se félicitant de la qualité des échanges avec les Sénateurs, Madame Namizata SANGARÉ a fait un plaidoyer en vue de l'accroissement des ressources liées à la mise en œuvre du mandat du CNDH et pour rendre effectif le Centre International pour les Droits de l'Homme et la Démocratie.

Pour rappel, le CNDH est une Autorité administrative indépendante qui a pour mission de protéger, de promouvoir et défendre les Droits de l'Homme. Il exerce les fonctions de conseil, de consultations, de conduite des missions, d'évaluation et d'études thématiques tout en faisant des propositions pour le renforcement des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.



Remise du rapport annuel 2022 du CNDH au Sénat



Séance plénière de présentation du rapport annuel 2022 du CNDH devant les Sénateurs

45^{ème} CONFÉRENCE DE L'UPA

La Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia CAMARA, a pris part à la cérémonie d'ouverture de la 45^{ème} Conférence de l'Union Parlementaire Africaine, le jeudi 14 décembre 2023 au siège de l'Assemblée nationale à Abidjan.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de parlementaires venus de plusieurs pays d'Afrique.

La Présidente Kandia CAMARA était accompagnée, pour l'occasion, de la vice-Présidente Sarra FADIKA SAKO ainsi que des Sénateurs Abdoulaye TANO, DIABY Vassiriki et DIBY N'Goran Béatrice, membres de l'UPA pour le compte du Sénat.

Notons que la cérémonie d'ouverture de la 45^{ème} Conférence de l'UPA a été présidée par Son Excellence Monsieur Adama BICTOGO,

Président de l'Assemblée nationale, qui avait à ses côtés l'Honorable Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe, par ailleurs Présidente du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine.

Outre la 45^{ème} Conférence de l'UPA, le Sénat de Côte d'Ivoire a pris part aux travaux de la 80^{ème} session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine qui s'est tenue du 11 au 15 décembre 2023 à Abidjan.

Pour rappel, l'Union Parlementaire Africaine (UPA) est une Organisation interparlementaire continentale créée à Abidjan le 13 février 1976. Elle s'est donnée pour objectif de promouvoir l'unité d'action des Institutions Parlementaires des Etats Africains.



De gauche à droite : Mme Kandia CAMARA, Présidente du Sénat - M. Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale - Mme Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe



Mme Kandia CAMARA, Présidente du Sénat ivoirien



Mme Kandia CAMARA, Présidente du Sénat ivoirien, avec des Parlementaires



Des Présidents de Parlements membres de l'UPA

AUDIENCE ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DU SÉNAT DU BURUNDI

Son Excellence Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, a reçu en audience son homologue du Sénat du Burundi, Son Excellence Monsieur Emmanuel SINZOHAGERA, le mercredi 13 décembre 2023, à la permanence du Sénat à Abidjan.

Pour cette rencontre, la Présidente du Sénat ivoirien avait à ses côtés les vice-Présidents, Madame Sarra FADIKA SAKO et Monsieur SILUÉ Kagnon Augustin, le Président de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens Établis hors de Côte d'Ivoire, Monsieur DJEDJE ILahiri Alcide, ainsi que des membres de l'Administration et de son Cabinet.

Au terme de cette audience, le Président du Sénat du Burundi a exprimé sa gratitude à la Présidente Kandia CAMARA pour l'accueil qui lui a été réservé ainsi qu'à sa délégation. Au-delà de la coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burundi, le Président du Sénat Burundais a souhaité le renforcement de la diplomatie parlementaire entre les deux

Institutions, à travers la signature d'un accord de coopération.

À son tour, la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire a salué cette visite qui s'inscrit dans la droite ligne du renforcement de la coopération entre les deux pays et plus particulièrement entre les deux parlements. Elle s'est réjouie de la convergence de points de vue sur la nécessaire coopération entre ces institutions face aux enjeux sociaux-économiques et sécuritaires sur le continent. La Présidente Kandia CAMARA a réitéré l'engagement du Sénat ivoirien à accompagner les initiatives en faveur de l'intégration africaine et du rapprochement des peuples.

Notons que la délégation burundaise, conduite par Son Excellence Monsieur Emmanuel SINZOHAGERA, était présente en Côte d'Ivoire dans le cadre de la 80ème session du comité exécutif de l'Union Parlementaire Africaine (UPA).



Tête à tête entre les deux Présidents



Séance de travail



Point de presse



Photo de famille

REMISE DE VÉHICULES DE FONCTION AUX PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

Le mercredi 13 décembre 2023, la Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia CAMARA, a procédé à la remise officielle de véhicules de fonction aux Présidents des commissions permanentes du Sénat.

Intervenant au nom de ses pairs, le Président de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE), Monsieur BAKARY Ouattara, a salué le leadership de la Présidente du Sénat et lui a adressé des remerciements.

Prenant la parole, Son Excellence Madame Kandia CAMARA a réaffirmé sa volonté de poursuivre ses actions pour l'amélioration continue des conditions de travail des Sénateurs et des membres de l'administration du Sénat. Elle a remercié le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, pour avoir bien voulu autoriser l'acquisition desdits véhicules. Elle a enfin invité les bénéficiaires à faire bon usage de ces véhicules de fonction.



Mme Kandia CAMARA, s'adressant aux Présidents des Commissions permanentes



De gauche à droite : Le Directeur de Cabinet Adjoint, Le Directeur de Cabinet et le Secrétaire Général du Sénat



Les Présidents des Commissions permanentes



Remise des clés au porte-parole des récipiendaires



Photo de famille

CÉRÉMONIE SOLENNELLE DE CLÔTURE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a procédé à la clôture de la deuxième session ordinaire 2023 de la chambre haute du Parlement, le mardi 19 décembre 2023 à Yamoussoukro.

Cette cérémonie a été marquée par les présences de Monsieur Gilbert KONE KAFANA, Haut représentant du Président de la République et de Monsieur Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée nationale.

Plusieurs autres personnalités ont pris part à la cérémonie, notamment des Présidents d'Institutions, des Ministres Gouverneurs, des membres du corps diplomatique, des membres du corps préfectoral ainsi que d'autres autorités administratives, politiques et coutumières.

A l'occasion de cette cérémonie solennelle, la Présidente du Sénat a prononcé un discours axé sur la présentation des grandes lignes du bilan du Sénat au cours de l'année 2023 ainsi que les perspectives pour l'année 2024.

La Présidente du Sénat n'a pas manqué de féliciter les Sénateurs pour leur abnégation au travail tout en les encourageant à garder ferme leur détermination afin de contribuer au rayonnement de la Côte d'Ivoire.

Madame Kandia CAMARA a surtout rendu hommage au Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, pour son soutien indéfectible et son appui constant pour le bon fonctionnement du Sénat depuis sa mise en place.



Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, lors de son allocution

Pour 2024, la Présidente du Sénat a réitéré l'engagement de l'Institution à renforcer ses acquis et à privilégier les actions de proximité avec les populations à travers les Collectivités territoriales.

À l'ensemble des Ivoiriens, elle a lancé un appel à la mobilisation pour la réussite de la 34ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations qui débute dans notre pays le 13 janvier 2024.

Notons que l'ouverture de la prochaine session ordinaire du Sénat est prévue pour se tenir le mercredi 31 janvier 2024.



Photo de famille

MADAME KANDIA CAMARA INVESTIE PRÉSIDENTE D'HONNEUR DU COMITÉ NATIONAL DE SOUTIEN AUX ÉLÉPHANTS (CNSE)

Le mardi 19 décembre 2023, à Yamoussoukro, au terme de la cérémonie solennelle de clôture de la deuxième session ordinaire de l'année 2023 du Sénat, Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, a été investie Présidente d'honneur du Comité National de Soutien aux Eléphants (CNSE) par Monsieur Adonis KOUADIO, Président du Comité Exécutif du CNSE.

Cette cérémonie a eu lieu en présence des Sénateurs et de l'ensemble des Présidents d'Institutions venus prendre part à la cérémonie solennelle de clôture.

Après avoir reçu ses attributs de Présidente d'honneur, Madame Kandia CAMARA a exprimé sa gratitude aux membres du Comité National de Soutien aux Eléphants (CNSE) pour l'honneur qui lui a été fait. Elle a également rendu hommage au Président de la République, Son Excellence, Monsieur Alassane Ouattara, pour les investissements consentis pour la réussite de cette édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN).

La Présidente du Sénat a enfin appelé l'ensemble des Ivoiriens à se mobiliser comme un seul homme pour réserver à toutes les délégations un accueil chaleureux en terre ivoirienne.







Site Officiel du Sénat de Côte d'Ivoire



www.senat.ci